

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12-04-018

Séance du 4 décembre 2024

Date de convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	A	P. BELAIR
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	L. RAVEROT	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	V. BECQUET
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : SCOLAIRE– Adoption de la convention du dispositif « Coup de Pouce »

Rapporteur : Virginie BECQUET, deuxième Adjointe

Virginie BECQUET, deuxième Adjointe, expose d'une part, que Coup de Pouce est une association de loi 1901, agréée par le ministère de l'Éducation nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public et agréée Jeunesse Education Populaire, dont la raison d'être est de favoriser la réussite scolaire de tous. Sa mission est la prévention précoce du décrochage scolaire lors des premières années de scolarité.

L'Association conçoit en collaboration avec les chercheurs de l'éducation et aux côtés de l'école, des programmes péri et extra-scolaires, à destination des enfants de la maternelle et des premières années de l'école élémentaire et aux adultes qui les accompagnent, c'est-à-dire les parents, les enseignants et les acteurs de l'éducation. L'objectif de ces programmes est de favoriser la confiance des enfants dans leurs compétences scolaires, de renforcer le sens donné aux apprentissages fondamentaux, et de valoriser le rôle et la place des parents dans l'accompagnement à la réussite scolaire.

Ces programmes s'inscrivent dans une logique d'alliance éducative incluant l'Éducation nationale, les parents et les villes. Ils participent aux politiques menées par les municipalités en faveur de la réussite scolaire, citoyenne et sociale des enfants. Cette alliance éducative participe de cette politique

001-210102620-20241204-2024-12-04-0018-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024

visant l'acquisition de la culture scolaire commune à tous les enfants et particulièrement à la maîtrise du langage oral et écrit, outil décisif de lutte contre les inégalités.

Le déploiement des actions de l'Association Coup de Pouce se fait au travers d'un partenariat avec les municipalités. Celles-ci s'engagent aux côtés de l'Association dans le déploiement du Dispositif Coup de Pouce en apportant une contribution financière et un soutien opérationnel à sa mise en œuvre.

Le dispositif Coup de Pouce comporte plusieurs programmes, appelés « clubs », déployés en dehors du temps scolaire, en faveur d'enfants qui ont besoin de vivre davantage de situations de réussite à l'école pour développer leur confiance et leurs compétences scolaires. La ville pilote le dispositif, les animateurs sont recrutés par les enseignants dont le rôle est d'identifier les élèves bénéficiaires du dispositif.

Ainsi, les clubs proposés, composés de cinq élèves maximums, sont les suivants :

Le CLA : Club Langage pour les grandes sections de maternelle, sessions d'une heure

Le CLE : Club Lecture Ecriture pour les CP, sessions d'1h 30).

Le CLEM : Club Lecture Ecriture mathématiques pour les CE1

D'autre part, le Rotary Club d'Ambérieu en Bugey a fait part de sa volonté de financer ce dispositif pour l'année scolaire 2024/2025, par le biais d'un don. Ce dernier étant accepté par délibération 2024-04-12-17 pour un montant de 17 313 €.

Etant précisé que Le Rotary Club d'Ambérieu-en-Bugey est association engagée dans les actions en faveur de l'enfance et du handicap notamment.

Ainsi, trois clubs sont envisagés au sein de l'école Saint-Exupéry, chaque jour d'école, sur le temps périscolaire du soir : Deux CLA et un CLE.

Enfin, une convention et ses annexes, jointe à la présente délibération, encadre le présent dispositif.

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour le public visé, exposé ci-dessus,

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le dispositif « Coup de pouce »
- D'approuver la convention et ses annexes dans leurs termes
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire

Le secrétaire de séance

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :